

# Enjeux politiques de la prévention des risques

- Historique
- Constats (1 et 2)
- Orientations
- Discussion

# Auto présentation

- Première contribution aux problèmes de catastrophes remonte à 1976 : les accidents du travail et les risques industriels ; assurance contre responsabilité pénale. Très peu de changements depuis. *Cf. exposé historique de F. Walter*
- Dernière en 2017 avec le livre sur "Prévenir vaut mieux que guérir". Tentative d'unifier es approches médicales (et pharmaceutiques), environnementales et sociales. Très peu de réactions, sauf une augmentation du mot « prévention » dans des discours de Macron
- Entretiens 8 ans au CGPC-CGEDD : création d'une section *Risques et sécurité*, pour que spécialistes des transports (tous secteurs), de l'industrie et des équipements divers... se parlent
- 5 ans à l'AFPCN, pour tenter, sans succès : élaborer une doctrine des risques et dangers associant expertise, décision publique et opinion publique. Par exemple, enfouissement des déchets nucléaires, analysé sur 25 ans (1991-2015). Tout ceci sous le coup de Fukushima.

# CONSTATS

- Une terminologie qui prête à confusion : incidents, accidents, risque, danger, sécurité, sûreté, enjeux, expositions, vulnérabilité, résilience, reconstruction, restauration, réparation, etc. – varient d'un domaine à l'autre
- Rivalités des administrations qui gèrent les risques : GREF pour les risques naturels liés aux vivants et à l'eau, P&C pour le bâti, les routes (et par suite la sécurité routière) ; CM pour l'industrie (et le nucléaire) ; les médecins pour les risques sanitaires (avec distance entre médecine scientifique : les 4 P et santé publique)
- Au sein d'un même ministère, comme les transports : entre chemin de fer, route, voies navigables, aérien = pratiquement aucun contact. Seule unité « sur le terrain », les préfets (plan ORSEC)
- *Fausse unité : le climat, qui n'est pourtant qu'un problème parmi dix autres*

# CONSTATS (suite)

La prévention des catastrophes est liée à tous les aspects de « ***l'aménagement et du développement durable des territoires*** » (cf. Claude Martinand) :

- Occupation des sols (agricole, forestier, industriel, urbain, routier),
- Réseaux techniques d'infrastructure (rail, canaux, télécom, électricité, eau, assainissement)
- Entités économiques, qui doivent être protégées, y compris de leurs propres dangers
- Systèmes et réseaux sociaux (pas seulement numérique) répartis sur les territoires
- Institutions publiques elles-mêmes, protectrices et à protéger (inondation de Paris = 6 mois de graves perturbations des services publics)
- Écosystèmes (au sens réel), qui pâtissent des inondations, incendies, pollutions diverses, séismes.

# Orientations (rêvées)

- **Conception intégrée** des divers types de dangers/risques et de modes de protection des populations et communautés (sans dichotomie entre prévention et réparation). Exemple : la vulnérabilité. Les seules théories actuelles : Jonas, Beck... insuffisantes.
- **Autorité commune** veillant à la compatibilité et la coordination des actions à tous niveaux (des PCS aux plans ORSEC nationaux), à la place des commissions et autorités administratives qui pullulent
- Réflexion **continue** sur les **pratiques** en matière de prévention des catastrophes), menée des organes de recherche et d'expertise (IRSN, CEREMA, CNRS, INSERM, INERIS, ANSES... ; autrement dit des REX de REX
- Coordination générale, placé sous la responsabilité commune du Premier ministre et du Parlement, des actions publiques à double sens : **politiques d'ADDT et leur impact sur les politiques de PR – et réciproquement** (c'est nettement le plus difficile)

C'est fini, c'est à vous

